

GREFFE

Tribunal de Commerce de
NANTES
allée de l'Île Gloriette
- 44623
44000 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration
EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE
IMMEUBLE "LE RACINE"
5 BOULEVARD LELASSEUR
44000 NANTES

SA Conseil d'Administration
EXCO ATLANTIQUE
46 BIS RUE DES HAUTS PAVES
44000 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 384 440 889

<45147/92B00214>

Pièces déposées le 20/10/1997

Numéro : 975743

P.V. D'ASSEMBLEE du 28/07/1997
- MODIF COMMIS. AUX COMPTES

ORDRE DE FRAIS

Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

Réglé

/ Le Greffier,

Louas

EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE
Société Anonyme au capital de F. 250 000
Siège Social : 6 boulevard Lelasseur 44000 NANTES
NANTES B 384 440 889

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUILLET 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,

Le 28 juillet,

A 18 heures,

Les actionnaires de la société **EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE**, société anonyme au capital de 250 000 F, divisé en 2500 actions de 100 F chacune, dont le siège est 6 boulevard Lelasseur, 44000 NANTES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6 boulevard Lelasseur 44000 NANTES, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 16 juillet 1997 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Louis-Marie DREANO, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur François MACE et Monsieur Philippe LHOMMEAU, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Monique CHOMMELOUX est désigné comme secrétaire.

La Société PATRICK MONEGER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 16 juillet 1997, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 2.500 actions ayant le droit de vote.



En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport établi par le Conseil d'Administration,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement d'un Commissaire aux Comptes démissionnaire,
- Questions diverses,

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :



010670163.doc

RESOLUTION UNIQUE : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT:

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration nommé Monsieur Alain GAUDE, 18 rue Jean Jaurès 29200 BREST, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Patrick MONEGER, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31/12/1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

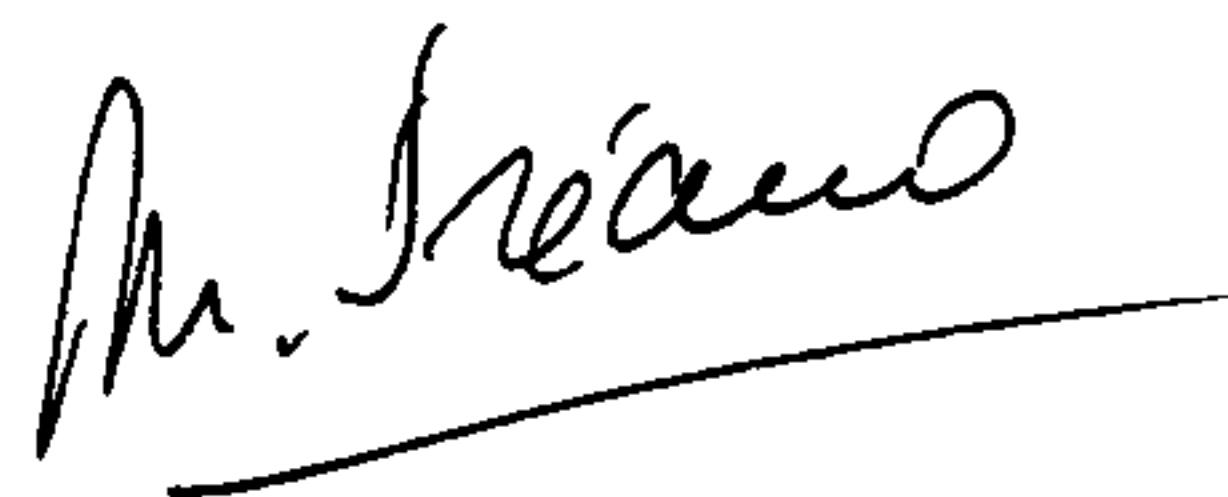
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le Secrétaire



Les Scrutateurs

